

Motion du 9 février 2021 de Mme et MM. Pascal Holenweg, Christel Saura et Théo Keel: «Pour une carte d'habitant de la Ville de Genève».

(retirée par ses auteurs lors de la séance du 30 novembre 2021)

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

La Ville de Zurich a accepté en 2018 une motion demandant l'introduction d'une City card, comme celles déjà accordées à toute leur population par des villes américaines comme New York et Los Angeles. La proposition d'une carte de citoyenneté communale a également été faite à Genève en juillet dernier, lors d'une manifestation antiraciste, ne serait-ce que pour éviter des gardes à vue à répétition et au faciès. Enfin, elle a été faite au Conseil général de La Chaux-de-Fonds. On notera que la Ville de Zurich a pris soin de demander un avis de droit avant d'envisager la création de sa City card: est-elle conforme au droit fédéral? La réponse de l'avis de droit est qu'elle est conforme.

Dans la proposition ici faite, il ne s'agit ni d'une carte d'identité, ni d'une carte de citoyenneté, ni d'un titre de séjour, mais d'une carte d'habitant ou d'une carte de ville. La carte porterait le nom, la photo, la date de naissance de sa ou son titulaire et un numéro d'identification. Elle serait accessible à toutes les habitantes et à tous les habitants de la ville, sans distinction, y compris aux personnes sans statut légal ou sans domicile fixe mais vivant néanmoins en ville.

Elle permettrait un accès facilité aux soins, à l'inscription dans des services municipaux ainsi qu'aux lieux culturels, sportifs, sociaux, le cas échéant à partir d'un guichet unique les rassemblant tous. Elle pourrait fonctionner comme carte d'accès aux prestations en ligne de la Ville, permettant ainsi de réunir les identifiants aux différents services (sports, culture, bibliothèques, prestations sociales). Elle permettrait également l'identification de leurs possesseurs, s'ils sont dépourvus d'autres documents les identifiant lors de contrôles effectués par les agents de la police municipale (APM) (mais pas la police cantonale) ou lors de la distribution d'aide de première nécessité. Elle permettrait enfin, sous réserve de leur accord, de bénéficier de prestations accordées par des entreprises privées. Surtout, elle permettrait à ses détenteurs de mieux faire valoir leurs droits.

Au cas où la Ville déciderait de rendre payants aux habitants d'autres communes les services qu'elle propose actuellement gratuitement à tout le canton ou d'instaurer des tarifs différenciés selon que l'on est habitant ou non de la ville, cette carte permettrait également aux habitants de la commune de bénéficier de la gratuité ou de tarifs réduits (ou maintenus à leur niveau initial).

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier l'introduction en Ville de Genève d'une carte d'habitant ou d'une carte de ville accessible à toutes les habitantes et à tous les habitants de la ville sans distinction et permettant leur identification pour un accès facilité aux lieux et services proposés par la Ville, y compris les services en ligne.